



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-2516 02595-20180619-DELIB33-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Délibération n°33/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : Aménagement de locaux aux 49-51 boulevard Besson Bey à Angoulême – Programme et composition de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de Maîtrise d'œuvre

Dans la poursuite des aménagements du quartier de l'image et en lien avec la dynamique des quartiers de l'Houmeau et de la gare, le SMPI propose de réhabiliter un ensemble d'immeubles situé aux 49-51 boulevard Besson Bey afin de créer un lieu de travail à destination d'entreprises de l'image, mais également un lieu de vie ouvert au public.

Une étude de programmation a été confiée à la société HEMIS.

En tenant compte des fortes exigences du site (zone inondable, préservation du patrimoine ancien, etc.), le programme architectural et technique de l'opération a pour objectif :

- De restructurer le cœur d'îlot et de l'aménager comme une cour paysagée, ouverte sur les berges,
- De mettre en valeur les bâtiments ou éléments classés,
- D'exploiter au maximum des espaces existants et de construire le moins possible,
- De proposer un maximum d'espaces pour les surfaces de plateaux de bureaux.

Le scénario proposé porte sur :

- L'aménagement de plateaux de bureaux répartis de la manière suivante :
 - ✓ 1 plateau en RDC d'une surface de 285 m², pouvant être cloisonné en 4 plateaux par tranche d'environ 70m²,
 - ✓ 2 plateaux au R+1 de 120m² et 300m²,
 - ✓ 1 plateau au R+2 de 260m², pouvant être cloisonné en 4 plateaux par tranche de 65m².
- La création d'espaces communs comprenant une zone d'accueil, une salle d'exposition modulable de 80m², des espaces de réunions et des locaux techniques, détente, sanitaires/vestiaires,
- L'aménagement d'un espace restaurant/brasserie d'environ 100m² en RDC ouvert sur le cœur de l'îlot.

Les éléments de programmation issus de cette étude seront exposés dans un cahier des charges nécessaire au choix d'une équipe de conception avec une estimation prévisionnelle des travaux fixée à 2 150 000 euros hors taxe.

Le marché qu'il convient de conclure avec un maître d'œuvre est passé en application de l'article 25 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. S'agissant d'une réhabilitation d'ouvrages existants, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de recourir au concours de maîtrise d'œuvre. Il a été décidé par décision du 17 mai 2018 d'opter pour la procédure concurrentielle avec négociation [article 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics], lui permettant de dresser une liste de candidats admis à négocier après avis d'une Commission d'Appel d'Offres instaurée pour cette consultation.

La composition de cette Commission d'Appel d'Offres serait la suivante :

- **Au titre des représentants élus du SMPI - MAGELIS :**
 - Monsieur le Président de la Commission d'Appel d'Offres ;
 - Cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Commission élue lors de précédentes séances du Comité Syndical ;

- **Au titre des personnalités ayant une qualification particulière – architecte :**
 - Sophie Thevenon, Ville d'Angoulême.

.....

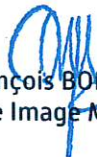
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- approuvent les éléments de programmation exposés ci-dessus, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 2 150 000 € hors taxe affectée aux travaux ;
- entérinent la composition de la Commission d'Appel d'Offres constituée pour cette consultation, comme proposée ci-dessus ;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président


François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis